

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 septembre 2018

CP2018_09_29
id. 4160

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMÉRATIONS
PROGRAMME 2015**

La politique d'aide destinée aux communes rurales, en matière d'assainissement collectif, donne délégation à la commission permanente pour définir le montant des subventions départementales dès lors que sont connus, d'une part les coûts d'opération, et d'autre part le montant de la participation éventuelle de l'agence de l'eau, co-financeur potentiel de ce type de projets. Les arrêtés de subvention départementaux peuvent ensuite être délivrés sur la base de ces éléments.

Cette délibération a pour objet de présenter deux opérations finalisées, retenues au Budget Primitif 2015.

1 - Rappel des modalités d'intervention

Les dossiers présentés ci-après, retenus au titre de la programmation 2015, bénéficieront des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

Les projets pouvaient alors bénéficier jusqu'à 45 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'assainissement et jusqu'à 48 % d'aide pour les travaux liés aux stations d'épuration.

Il s'agit là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'agence de l'eau.

2 - Plan de financement prévisionnel retenu lors du budget primitif 2015

Maître d'ouvrage Opération	Opération		Subvention départementale			Aide Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Commune de Puygaillard de Quercy Création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration aux hameaux des Coustausses et des Garrands ASAG/ENV02005 ASAC/ENV02007	Réseau	101 550	---	35 542 35 %	10 155 10 %	---	45 697 45 %
	Station	110 400	---	41 952 38 %	11 040 10 %	---	52 992 48 %
	----- Total	----- 211 950	---	----- 77 494 36,56 %	----- 21 195 10 %	---	----- 98 689 46,56 %
Syndicat des Eaux et d'Assainissement du Nord Séoune A Roquecor – Travaux de mise en conformité de la lagune ASAG/ENV02307	Station	37 502	---	7 125 19 %	---	10 876 29 %	18 001 48 %
Total		249 452	---	84 619	21 195	10 876	116 690

(*) taux arrondi

3 - Actualisation des participations de l'agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil départemental

Les dossiers suivants réunissent les conditions requises.

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale				Agence de l'eau	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible (€ HT)	Taux maximum d'aide	Subvention Département Montant (€) Taux	Coût éligible retenu (€ HT)	Subvention Montant (€) Taux
Commune de Puygaillard de Quercy Création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration aux hameaux des Coustausses et des Garrands ASAG/ENV02005 ASAC/ENV02007	<i>Projet stoppé</i>	---	---	---	---	---
Syndicat des Eaux et d'Assainissement du Nord Séoune A Roquecor – Travaux de mise en conformité de la lagune ASAG/ENV02307	<i>Dossier stoppé</i>	---	---	---	---	---
TOTAL	---	---	---	---	---	---

(*) Taux arrondi

Précisions :

. Commune de Puygaillard de Quercy : par courrier du 29 mai 2018, Madame le Maire indique que le projet de travaux d'assainissement collectif sur les hameaux des Coustausses et des Garrands est suspendu et qu'il risque de changer de maître d'ouvrage. Au vu de ce contexte, il est proposé de stopper l'instruction des subventions attribuées à la commune de Puygaillard de Quercy au titre du programme 2015. Si de nouvelles demandes d'aides seront sollicitées dans l'avenir pour des projets de travaux d'assainissement collectifs sur la commune de Puygaillard de Quercy, alors elles seront alors examinées avec les nouvelles modalités d'attribution des aides départementales en vigueur l'année de programmation concernée.

. SEA du Nord Séoune : Le Syndicat prévoyait initialement, en 2015, de réaliser des travaux de sécurisation des berges des lagunes. Mais afin de répondre aux besoins de la commune de Roquecor à plus long terme, le syndicat a finalement choisi de construire sur le même site une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux dimensionnée à 210 EH. Ces nouveaux travaux ont été retenus au titre de la programmation 2016. Le dossier de subvention initialement retenu au titre de la programmation 2015 est alors à stopper.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2015 est le suivant :

Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAG :

Autorisation de programme 2015 :	520 813 €
Crédits déjà engagés :	402 985 €
Engagé à la commission permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	117 828 €

Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAC :

Autorisation de programme 2015 :	57 123 €
Crédits déjà engagés :	35 929 €
Engagé à la commission permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	21 194 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du 28 janvier 2015 dans le cadre du budget primitif ci-dessus rappelée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte, selon les modalités susvisées, des évolutions apportées aux projets de travaux ci-dessus énoncés retenus initialement lors de la programmation 2015 ;

- Approuve en conséquence l'annulation :
 - des subventions départementales principales et complémentaires soit un montant global de 98 689 € prévues pour la commune de Puygaillard de Quercy (création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration) étant précisé que si cette commune formule une nouvelle demande d'aides, l'examen de cette requête sera examinée avec les nouvelles modalités d'attribution ;
 - de la subvention départementale principale (soit 7 125 €) prévue pour le syndicat des eaux et d'assainissement du Nord Séoune (travaux de mise en conformité de la lagune).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC